Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

MÉTROPOLE DE LYON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **9 février 2024**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
43	32	4	7

Date de convocation le **2 février 2024**

Présidente : Madame La Maire Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire : Madame Christine **JACOB**

V_DEL_24029_11

Renouvellement du Projet Educatif De Territoire 2023-2026 - Proposition du Plan d'actions et des instances de suivi du PEDT 2023-2026

Rapporteure: Madame DAHOUM

Présents :

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Ahmed **CHEKHAB**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Josette **PRALY**, Patrice **GUILLERMIN-DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Pierre **DUSSURGEY**, Fatma **FARTAS**, Yvette **JANIN**, Joëlle **GIANNETTI**, Liliane **GILET-BADIOU**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Christine **JACOB**, Harun **ARAZ**, Abdoulaye **SOW**, Richard **MARION**, Ange **VIDAL**, Christine **BERTIN**, Monique **MARTINEZ**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**

Procuration :

Bernard **RIAS** donne pouvoir à Kaoutar **DAHOUM**, Eric **BAGES-LIMOGES** donne pouvoir à Matthieu **FISCHER**, Fréderic **KIZILDAG** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL**, Audrey **WATRELOT** donne pouvoir à Christine **BERTIN**

Absents :

Nacera **ALLEM**, Nordine **GASMI**, David **LAÏB**, Mustapha **USTA**, Sacha **FORCA**, Carlos **PEREIRA**, Maoulida **M'MADI**

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

Mesdames, Messieurs,

La Municipalité dans sa séance du 7 juillet 2022 a adopté le bilan du Projet Educatif de Territoire (PEDT) 2018-2022 ainsi que les orientations du nouveau PEDT qu'elle souhaite engager sur la période 2023-2026. Les éléments majeurs de cette délibération sont rappelés ci-après.

Le PEDT est un document contractuel avec l'État qui fixe les orientations de l'ensemble de la communauté éducative du territoire en direction des enfants et des jeunes de 0 à 17 ans. C'est un outil de collaboration qui permet de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. Il permet de décliner un Plan mercredi qui est un label qui atteste et garantit un niveau de qualité des temps périscolaires, en particulier le mercredi. Ce Plan mercredi fait l'objet d'un document annexe. Il s'agit d'accompagner tous les enfants et les jeunes sur tous les temps.

Le bilan du précédent PEDT a permis d'identifier des pistes d'amélioration :

- le travail collaboratif avec les acteurs de la Petite Enfance à la Jeunesse à renforcer et à développer (passerelles entre la petite enfance et l'enfance, l'enfance et la jeunesse, le passage à l'âge adulte) ;
- la complémentarité attendue de projets entre les temps péri et extrascolaires avec le temps scolaire ;
- le travail d'interconnaissance, d'articulation et de complémentarité entre les acteurs éducatifs du territoire et leurs actions afin de s'enrichir mutuellement, avec une attention particulière aux associations qui sont nombreuses et offrent de grandes possibilités aux enfants et aux jeunes ;
- les modalités d'évaluation à préciser ;
- la communication autour des offres de loisirs, qu'elle soit municipale ou associative à renforcer.

Le PEdT permet d'engager une collaboration partenariale qui s'inscrit dans une dynamique de coéducation avec les parents (premiers éducateurs de leur enfant), les enseignants (soutien de leurs missions sur le temps scolaire), les associations, les partenaires institutionnels tels que la CAF, la Métropole… ainsi que tous les services municipaux dans leurs champs respectifs ;

Cette coéducation porte des valeurs communes : la laïcité, les valeurs de la République, la civilité, le civisme, la solidarité, le vivre ensemble, le respect mutuel et de soi.

La Municipalité a retenu pour son Projet Educatif de Territoire 2023-2026 quatre orientations :

- donner aux jeunes les moyens de comprendre le monde pour développer leur capacité à l'émancipation et de leur donner des perspectives, pour tous et à toutes les étapes de leur vie ;
- « Faire mémoire commune », en croisant les histoires individuelles, et faire Cité ;
- impliquer tous les adultes dans l'éducation des enfants sur le principe « il faut toute une ville pour éduquer un enfant » ;
- conforter les parents dans leurs capacités éducatives, en tant que premiers éducateurs de leur enfant.

Les enjeux sont de faire de la Ville un « territoire apprenant » et d'identifier des parcours éducatifs dès le plus jeune âge, sur les différents temps de l'enfant et du jeune, en s'appuyant sur la nécessaire coopération entre les acteurs éducatifs et la coordination de leurs actions. La place des habitants est réaffirmée avec la reconnaissance de la capacité d'agir des parents, des jeunes et des enfants. Le PEDT sera inclusif en s'assurant de l'accessibilité à tous aux différents parcours (handicap, tarification, thématiques…).

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

Les orientations et les objectifs qui en découlent sont reliés naturellement et de façon complémentaire aux axes de travail de la Cité éducative (copilotée avec L'État et l'Éducation nationale) et de la Convention Territoriale Globale (signée avec la CAF).

La construction du plan d'actions du PEDT repose sur un schéma positif autour des besoins de l'enfant et du jeune, pour qu'il grandisse bien et réussisse son parcours et son entrée dans la vie adulte : bien dans ma tête, bien dans mon corps, bien dans ma famille, bien avec les autres, bien sur mon territoire, bien dans mon monde, bien dans mon histoire, bien à l'école, bien dans mon projet professionnel.

Afin de construire le plan d'actions de ce nouveau PEDT, la municipalité a organisé des assises le 30 novembre 2022 pour permettre à chaque acteur de trouver sa place dans le projet éducatif. Ces assises ont été inscrites dans la dynamique de la Cité éducative et soutenues financièrement par l'État. Ces assises ont accueilli 120 participants pour 95 structures : 32% de représentants des parents d'élèves, 45% de services publics (municipaux, Éducation nationale, CAF…) et 23% d'acteurs associatifs. Quatre ateliers ont été proposés aux participants.

D'autres temps de concertation ont été organisés jusqu'en septembre 2023 permettant de réunir à nouveau des représentants des parents d'élèves, des acteurs institutionnels et associatifs et d'identifier leur implication sur chaque thématique.

L'ensemble de ces rencontres et échanges a permis de repérer l'existant et de définir les priorités 2023-2026, sur les quatre thématiques et pour chaque tranche d'âge (0-5 ans, 6-11 ans et 12-17 ans). Les actions doivent permettre de travailler les compétences psycho-sociales. Les contenus sont présentés ci-après. Chaque année, il sera défini un plan d'actions validé par le comité de pilotage.

Ce plan d'actions sera organisé en complémentarité de la Convention Territoriale Globale et de la Cité éducative, avec possibilité de commissions communes et de prise en compte d'axes fondamentaux dans la construction du contenu des actions, en particulier :

- l'égalité garçons-filles ;
- l'accessibilité de tous (handicap et plurilinguisme) ;
- les valeurs de la République ;
- les mobilités douces.

La formation des professionnels sera abordée aussi de façon transversale à ces trois dispositifs et contrats.

<u>Bien dans ma tête et dans mon corps :</u>

Les participants expriment deux sujets majeurs : la nécessité d'un environnement propice au bon développement et à l'épanouissement de l'enfant et le soutien des parents dans leur rôle de premiers éducateurs de leur enfant. Des sujets ont été identifiés comme le développement moteur, la confiance en soi et la gestion de ses émotions, la prévention sur les sujets autour de la santé, avec notamment la question des écrans.

Tranche d'âge 0-5 ans

- sensibiliser les enfants à leur santé et à leur bien-être ;
- proposer des activités de motricité sur tous les temps de l'enfant ;
- accueillir les enfants dans leur individualité et les accompagner à la gestion des émotions.

Tranche d'âge 6-11 ans

- sensibiliser les enfants à leur santé et à leur bien-être ;
- accueillir les enfants dans leur individualité et les accompagner à la gestion des

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

émotions ;

- proposer des activités physiques, culturelles et artistiques ;
- prévenir des conduites addictives.

Tranche d'âge 12-17 ans

- sensibiliser les enfants à leur santé et à leur bien-être ;
- accueillir les enfants dans leur individualité et les accompagner à la gestion des émotions ;
- prévenir les conduites addictives.

Bien dans ma famille et avec les autres :

Il est là-aussi fait état des nombreux dispositifs et actions développés sur la commune dans les domaines du sport, de la culture, de la santé…. qui permettent de travailler la sociabilité et le vivre ensemble dans un collectif. Il existe aussi des modes de garde (crèches, accueils de loisirs… municipaux, associatifs ou privés) répartis sur tout le territoire. Trois objectifs sont identifiés : partager et communiquer sur l'existant, renforcer les actions liées à la parentalité quel que soit la tranche d'âge des enfants et des jeunes, et moderniser les modes de communication pour améliorer la lisibilité de ce qui existe et favoriser la coopération entre les acteurs.

Tranche d'âge 0-5 ans

- organiser des temps conviviaux pour développer la relation parents / enfants ;
- permettre aux enfants de comprendre et de s'approprier le cadre et les règles dans des contextes collectifs différents (structures Petite Enfance, écoles, associations, ALSH, famille) ;
- faire connaître et diffuser le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents.

Tranche d'âge 6-11 ans

- organiser des temps conviviaux pour développer la relation parents / enfants ;
- prévenir et lutter contre le harcèlement (programme PHARE à l'école, temps familiaux, associations) ;
- apprendre à aller vers l'autre et à échanger avec lui (empathie, pardon, altérité…) ;
- faire connaître et diffuser le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents.

Tranche d'âge 12-17 ans

- identifier des adultes référents ;
- prévenir et lutter contre le harcèlement (programme PHARE à l'école, temps familiaux, associations) ;
- apprendre à aller vers l'autre et à échanger avec lui (empathie, pardon, altérité…) ;
- faire connaître et diffuser le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents.

Bien dans mon territoire, mon histoire et mon monde :

Les participants se sont emparés de la thématique de l'histoire, qu'elle concerne le quartier ou l'individu, et ont réinterrogé les questions liées à la citoyenneté. Le rôle de la famille est pointé dans la transmission de l'histoire et de l'appartenance à la République/Nation. Les acteurs expriment la une volonté de « mettre en histoire » les réussites et les trajectoires

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

pour désamorcer les stéréotypes et faire bouger l'image du quartier, de la ville. La mobilité sur le territoire est aussi évoquée comme un enjeu à travailler.

Tranche d'âge 0-5 ans

- sensibiliser aux gestes éco-responsables et au lien avec la nature ;
- développer les actions intergénérationnelles ;
- appréhender mon environnement proche et avoir des repères.

Tranche d'âge 6-11 ans

- rendre les enfants acteurs des défis environnementaux ;
- participer aux commémorations ;
- développer les actions intergénérationnelles ;
- découvrir l'histoire et le patrimoine de sa ville, de la Métropole, de la France ;
- faire participer les enfants à l'élaboration des politiques locales qui les concernent.

Tranche d'âge 12-17 ans

- rendre les enfants acteurs des défis environnementaux ;
- participer aux commémorations ;
- développer les actions intergénérationnelles ;
- découvrir l'histoire et le patrimoine de sa ville, de la Métropole, de la France ;
- faire participer les jeunes à l'élaboration des politiques locales qui les concernent ;
- savoir se déplacer sur mon territoire et au-delà (jumelage, langues, stages, mobilité internationales…).

Bien à l'école et dans mon projet professionnel :

Il ressort des ateliers une énergie positive pour travailler durablement et collectivement la continuité éducative, avec la volonté de mailler encore plus les acteurs pour « faire communauté ». Les actions et services existent mais il est nécessaire de trouver des modes de communication alternatifs, plus adaptés à l'environnement des jeunes. Au-delà du bulletin scolaire, la confiance chez les enfants et les jeunes est à travailler en valorisant leurs talents et compétences sur tous les temps.

Tranche d'âge 0-5 ans

- créer des passerelles pour les publics entre la Petite Enfance, l'école et les Accueils de Loisirs ;
- poursuivre le Plan Pluriannuel d'Investissement pour des écoles accueillantes ;
- optimiser la continuité éducative entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires sur le contenu des projets.

Tranche d'âge 6-11 ans

- créer des passerelles pour les publics entre l'école et les Accueils de Loisirs ;
- poursuivre le Plan Pluriannuel d'Investissement pour des écoles accueillantes ;
- optimiser la continuité éducative entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires sur le contenu des projets ;
- faire découvrir la diversité des métiers (y compris sur les vacances scolaires).

Tranche d'âge 12-17 ans

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

- favoriser la mobilité des jeunes hors Vaulx-en-Velin ;
- faire découvrir la diversité des métiers ;
- soutenir les projets des jeunes y compris financièrement (Fonds initiative jeunes) ;
- proposer un accompagnement scolaire renforcé.

Les participants aux ateliers ont tous évoqué des sujets transversaux :

- la formation des professionnels (gestion des émotions, handicap, etc) ;
- par une communication alternative, un besoin de lisibilité des actions et de repérage des acteurs sur le territoire pour les familles mais aussi plus globalement pour les acteurs eux-mêmes quels qu'ils soient ;
- la place des parents comme 1ers éducateurs de leur enfant ;
- la prise en compte du handicap ;
- la reconnaissance du pouvoir d'agir des enfants et jeunes vaudais dans le cadre du Conseil des Enfants et des jeunes qui doit favoriser leur participation à toutes les étapes de la conception et de la mise en œuvre de l'action publique qui les concerne.

Pour animer le PEDT, il est proposé une structuration avec un comité de pilotage, un comité de suivi et des rencontres régulières avec les acteurs de terrain.

Le comité de pilotage réunira la Municipalité, l'Éducation nationale et la Jeunesse, l'État, la CAF, la Métropole, des représentants des parents d'élèves, des enfants et des jeunes et des associations du territoire. Il aura pour rôle d'impulser, de décider et de suivre la réalisation des objectifs et du plan d'actions et se réunira une fois par an pour fixer les priorités annuelles. Il veillera au bon déroulement du PEDT dans une dynamique transversale et en identifiant les rôles et priorités de chaque partie prenante.

Le comité de suivi, instance technique qui réunira les représentants partenaires du PEDT, se réunira au minimum deux fois par an pour travailler sur les objectifs prioritaires à atteindre par grandes thématiques. Il permettra de remplir des fiches annuelles du plan d'actions et de suivi. Il sera attentif à la participation des représentants de parents, des enfants et des jeunes aux instance pour définir les axes des politiques publiques à proposer au comité de pilotage.

Dans une dynamique de « se connaitre, se reconnaitre, faire connaitre et travailler ensemble », le PEDT organisera « **Les petits-déjeuners du PEDT** ». Ils seront proposés à l'ensemble des acteurs éducatifs, aux représentants des parents d'élèves, aux enfants et jeunes qui siègent au Conseil des Enfants et des Jeunes, à un rythme d'une fois par période (a minima) sur une des structures du territoire volontaire. Cette structure présentera la façon dont elle fait vivre le projet éducatif sur son site.

L'évaluation fera l'objet d'une attention particulière dans le cadre d'une démarche globale et concertée, en résonance avec la Convention Territoriale Globale et la Cité éducative :

- le nombre de groupes de travail (communs, spécifiques, par thématiques identifiées) ;
- le nombre de partenaires associés.

Des critères génériques pour chaque action seront retenus par le comité de pilotage de façon annuelle :

- publics touchés ;
- accessibilité (handicap, politique tarifaire) ;
- mixité de genre ;
- origine géographique ;

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

- ou tout autre critère pertinent.

Des bilans seront demandés pour chaque action déployée.

Les représentants de parents d'élèves, les parents, les enfants et les jeunes seront mobilisés chaque fois que de besoin autour de focus identifiés par le comité de pilotage et le comité de suivi.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) et le Plan mercredi
- autoriser Madame la Maire à signer les conventions Projet Éducatif de Territoire (PEDT), les conventions Plan mercredi et tout document s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, décide,

- d'approuver le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) et le Plan mercredi
- d'autoriser Madame la Maire à signer les conventions Projet Éducatif de Territoire (PEDT), les conventions Plan mercredi et tout document s'y rapportant.

Suffrages exprimés	**36**	
Vote(s) Pour	**36**	Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Ahmed **CHEKHAB**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Josette **PRALY**, Patrice **GUILLERMIN-DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Pierre **DUSSURGEY**, Fatma **FARTAS**, Bernard **RIAS**, Yvette **JANIN**, Joëlle **GIANNETTI**, Liliane **GILET-BADIOU**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Christine **JACOB**, Harun **ARAZ**, Abdoulaye **SOW**, Fréderic **KIZILDAG**, Audrey **WATRELOT**, Richard **MARION**, Ange **VIDAL**, Christine **BERTIN**, Monique **MARTINEZ**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**
Vote(s) Contre	**0**	
Abstention(s)	**0**	
Ne prend pas part au vote	**0**	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 09 février 2024.

Signé par : Hélène GEOFFROY
Date : 16/02/2024
Qualité : La Maire

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

La secrétaire de séance

Christine JACOB

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

DOSSIER DE RENOUVELLEMENT

PEDT

2023-2026

VAULX EN VELIN

BIEN GRANDIR

BIEN RÉUSSIR

vaulx en velin

MÉTROPOLE DE LYON

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

BIEN GRANDIR
BIEN RÉUSSIR

vaulx en velin
MÉTROPOLE DE LYON

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

SOMMAIRE

01 Bilan PEDT 2018-2023 p.3

02 Les éléments significatifs p.8

03 La démarche PEDT p.10

04 Des axes de travail partagés : CTG et Cité Éducative p.11

05 Les partenaires p.12

06 Enjeux et orientations 2023-2026 p.13

07 Les thématiques du PEDT p.14

08 L'animation du PEDT p.19

09 Évaluation p.20

vaulx en velin
MÉTROPOLE DE LYON

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

BILAN PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE
ET
PLAN MERCREDI
VAULX EN VELIN 2018-23

Définition

Le Projet Educatif De Territoire (PEdT) de la ville de Vaulx-en-Velin est un cadre contractuel avec l'État qui fixe les orientations de l'ensemble de la communauté éducative du territoire en direction des enfants et des jeunes de 0 à 17 ans. C'est un outil de collaboration qui permet de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Évolutif et dynamique, le PEdT permet de s'interroger sur les actions à entreprendre pour répondre au plus près des besoins des enfants et des familles. Il s'inscrit dans une démarche partenariale affirmée et renouvelée entre la ville, l'Education nationale, les services de l'État, la CAF, les associations et les représentants des parents d'élève.

Historique

Dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires (décret du 24 janvier 2013), le premier PEdT a été voté en conseil municipal le 9 octobre 2014 pour la période 2014-2017 et avait pour finalité l'épanouissement et la réussite scolaire des enfants. Il prévoyait la coordination des ressources de la commune afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'école et les activités proposées en dehors du temps scolaire. Les objectifs déclinés visaient à favoriser la réussite scolaire, à développer l'éveil scientifique et numérique, permettre l'accès au sport et à la santé, contribuer à une plus grande ouverture culturelle et à faire des écoliers de futurs citoyens éco responsables.

Ce PEdT a été renouvelé trois fois :

- un renouvellement pour la période 2018-2021 ;
- un avenant pour l'année scolaire 2021-2022.
- un avenant pour l'année scolaire 2022-2023

vaulx en velin
MÉTROPOLE DE LYON

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

Evolution

Au fil de la période, les objectifs du PEdT ont naturellement évolué et ont été reprécisés, notamment autour d'un principe clé « La réussite éducative des enfants », avec quatre orientations : la recherche de complémentarité et de cohérence éducative des temps de l'enfant, l'accueil de tous les publics, la mise en valeur des richesses du territoire et le développement d'activités éducatives de qualité.
Le projet a pris en compte le choix des parents de revenir en 2019 à la semaine de 4 jours. Ce changement a profondément modifié l'offre périscolaire.

Bilan du PEDT 2018-2023

Un bilan peut être tiré à partir des différents axes du PEDT.

- **Le PEdT a priorisé le temps scolaire en partenariat avec les équipes enseignantes et les acteurs éducatifs : les objectifs ont été reprécisés pour la tranche d'âge 2-11 ans.**

Ainsi, un travail de collaboration rapprochée avec l'Éducation Nationale et les services municipaux de l'Éducation, des Sports, de la Culture, de la Santé, du Développement durable et du Cadre de vie a été réalisé pour repréciser le contenu des interventions proposées par la ville aux écoles maternelles et élémentaires (incluant les séjours, l'accès aux équipements culturels, la mise à disposition d'intervenants sportifs municipaux et associatifs, l'intervention des services du Cadre de vie et Environnement), notamment par le biais d'un appel à projets déterminant les objectifs et les publics cibles en cohérence avec les 4 parcours scolaires (parcours avenir, parcours de santé, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours citoyen). Les objectifs de cette programmation ont été atteints pour tendre vers une plus grande équité territoriale, rendre lisible l'offre à toutes les écoles et offrir l'accès à des activités par cohortes d'âge.

Des projets ont également été partagés et copilotés avec la Petite Enfance : aménagement des espaces des classes des Petites Sections dans les écoles maternelles et des salles de plusieurs accueils de loisirs, mise en place des dispositifs Labo langage et Parler Bambin...

Sur certaines écoles, des projets « jardin » ont été également déclinés entre les différents temps de l'enfant : scolaire et périscolaire.
Ces projets concernent tous les élèves du primaire soit près de 7000.

- **Le deuxième volet du PEdT 2018-2023 est la mise œuvre du « Plan mercredi »**.

Un travail transversal avec les services Sport et Culture et les partenaires du tissu associatif a permis d'enrichir l'offre des accueils de loisirs municipaux des mercredis avec des actions de qualité sur des thématiques variées. De nombreux projets ont été proposés aux enfants : découverte de disciplines sportives (escrime, rugby, danse hip hop, lutte, sports collectifs, escalade, boxe, gymnastique...), d'activités artistiques, culturelles et scientifiques (« Space Academy » avec le Planétarium, accès aux spectacles avec le Centre Culturel Communal Charlie Chaplin, projets théâtre d'images et autour du conte avec le réseau de la lecture publique...), des projets sur le dessin de presse avec l'association Cartooning for Peace dans le cadre du Plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, d'autres activités autour du jeu notamment.

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

Plus de 500 enfants sont accueillis chaque mercredi pour plus de 1000 inscrits différents.

- **Le troisième volet du PEdT concerne le temps méridien.**

Des orientations fortes ont été proposées pour le renouvellement du marché de restauration autour de la qualité de l'assiette et de la diversité des menus, de la découverte des aliments avec des produits bio, locaux et en circuit court. La ville a procédé à l'installation de selfs pour les élémentaires dans tous les restaurants pour améliorer l'accueil, la convivialité et favoriser l'autonomie des enfants.
Le temps méridien a été déclaré en accueils de loisirs avec l'élaboration d'un projet pédagogique pour chaque site. Près de 3 400 enfants fréquentent ce service chaque jour pour plus de 5 000 inscrits.

- **Le quatrième volet du PEdT est la poursuite du travail partenarial engagé depuis le premier PEdT avec les associations du territoire pour compléter l'offre des activités périscolaires.**
- Des activités sont proposées aux enfants sur les accueils du soir de 16h30 à 18h : escrime, tennis, roller, escalade, d'activités habituelles d'accueils de loisirs…Au départ, ce sont les parents qui inscrivaient leurs enfants à une activité. Déclarés en accueil de loisirs, ce sont les enfants qui choisissent aujourd'hui leur activité.

Adaptation au contexte sanitaire

Si la crise sanitaire a freiné la poursuite des objectifs du PEdT, elle a permis néanmoins :

- une collaboration renforcée avec l'Éducation nationale pour la mise en œuvre des différents protocoles sanitaires et la reconnaissance de chacun dans son rôle auprès des enfants ;
- l'accueil élargi des enfants sur le périscolaire et sur les vacances en 2020, période où les services ont été gratuits pour répondre aux difficultés économiques des parents et favoriser la reprise des activités professionnelles.

Parentalité et pouvoir d'agir des parents

Il est nécessaire de souligner que les parents ont pris toute leur place dans le PEdT qui s'appuie sur les instances de concertation, avec le Conseil Consultatif des Parents d'Elèves créé le 1er décembre 2016, lors de la consultation inédite sur les rythmes scolaires le 24 janvier 2018, puis, chaque fois que de besoin, tout au long de l'année sur les écoles et accueils de loisirs du territoire. Ces instances permettent d'échanger de manière régulière sur les enjeux, objectifs et contenus des services et activités. Des visites des parents dans les écoles sur le temps méridien avec le partage de repas accentuent la lisibilité des actions développées ainsi que la présentation des pédagogiques par les référents-directeurs d'accueils de loisirs pour l'organisation globale des temps périscolaires.

Pistes d'améliorations identifiées

Des points et pistes d'amélioration ont également été identifiés :

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

- le travail collaboratif avec les acteurs de la Petite Enfance à la Jeunesse reste à renforcer et à développer, notamment autour des passerelles entre la petite enfance et l'enfance, l'enfance et la jeunesse, le passage à l'âge adulte ;
- la complémentarité attendue des temps péri et extrascolaires avec le temps scolaire reste à renforcer et les actions qui en découlent à mettre en cohérence et à rendre lisible ;
- le travail d'interconnaissance, d'articulation et de complémentarité entre les acteurs éducatifs du territoire et leurs actions, pour une approche plus globale et partagée dans le cadre de la communauté éducative. Ce travail doit s'enrichir grâce au partenariat avec les associations qui sont nombreuses et offrent de grandes possibilités aux enfants et aux jeunes ;
- les modalités d'évaluation sont à préciser : les objectifs sont globaux et de ce fait difficilement mesurables sur les impacts attendus en termes de réussite éducative, même si chacun s'assure de bien s'inscrire dans le projet global ;
- la communication autour des offres de loisirs, qu'elle soit municipale ou associative est à renforcer car elle n'est pas toujours lisible pour les usagers mais aussi pour les acteurs.

Des objectifs partagés et cohérents entre les différents dispositifs et conventions

Les objectifs éducatifs fixés jusqu'à maintenant et les pistes d'amélioration évoquées ci-dessus ont été co-construits dès 2020, dans le cadre de la convention de la Cité éducative copilotée par l'État, l'Education Nationale et la Ville, et la Convention Territoriale Globale signée avec la Caisse d'Allocations Familiales. Ces conventions ont fait l'objet de diagnostics partagés actualisés avec la communauté éducative. Pour mémoire, les orientations de ces conventions sont préentées ci-après.

Pour la Convention Territoriale Globale :

- la contribution à la non fracture sociale dans un rôle de veille (lutter contre l'isolement, favoriser le vivre ensemble et l'accès aux droits) ;
- la coordination de toutes les actions et la structuration de l'offre, avec une attention sur la lisibilité pour les habitants ;
- la coopération, cohérence et complémentarité des acteurs ;
- la reconnaissance de la capacité d'agir des habitants ;
- l'accessibilité numérique, aux services et à l'information.

Pour la Cité éducative :

- la réussite scolaire, la valorisation et la construction des talents ;
- l'accompagnement renforcé à l'orientation ;
- l'accueil, l'inclusion des enfants à besoins particuliers ;
- l'enrichissement des parcours éducatifs par des pratiques culturelles scientifiques et sportives ;
- les jeunes, d'élèves à citoyens et jeunes actifs acteurs de leurs parcours.

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

Perspectives pour le PEDT 2023-2026

Fort de ces constats, de ces orientations et de la volonté de la municipalité de poursuivre le travail engagé pour la réussite des enfants et des jeunes vaudais, le prochain PEdT permettra d'engager une nouvelle collaboration partenariale et de réaffirmer une politique éducative ambitieuse qui s'inscrit dans une dynamique de coéducation :

- coéducation avec les parents - premiers éducateurs de leur(s) enfant(s) ;
- coéducation avec les enseignants avec le soutien de leurs missions sur le temps scolaire ;
- coéducation avec les associations qui interviennent sur les temps péri et extrascolaires ;
- coéducation avec les partenaires institutionnels tels que la CAF, la Métropole… ;
- coéducation par la mobilisation de tous les services municipaux dans leurs champs respectifs.

Cette coéducation porte des valeurs communes dont celles de la République et notamment la laïcité, la civilité, le civisme, la solidarité, le vivre ensemble, le respect mutuel et de soi.

Le Projet Educatif de Territoire (PEdT) s'articulera ainsi autour de quatre nouvelles orientations qui s'appuient sur l'ensemble des travaux menés sur le territoire:

- donner aux jeunes les moyens de comprendre le monde pour développer leur capacité à l'émancipation et de leur donner des perspectives, pour tous et à toutes les étapes de leur vie ;
- « Faire mémoire commune », en croisant les histoires individuelles pour faire Cité ;
- impliquer tous les adultes dans l'éducation des enfants sur le principe « il faut toute une ville pour éduquer un enfant » ;
- conforter les parents dans leurs capacités éducatives, en tant que premiers éducateurs de leur enfant.

Les enjeux sont de faire de la Ville un « territoire apprenant » et d'identifier des parcours éducatifs dès le plus jeune âge, sur les différents temps de l'enfant et du jeune, en s'appuyant sur la nécessaire coopération entre les acteurs éducatifs et la coordination de leurs actions. La place des habitants est réaffirmée avec la reconnaissance de la capacité d'agir des parents, des jeunes et des enfants. Le PEdT sera inclusif en s'assurant de l'accessibilité à tous aux différents parcours (handicap, tarification, thématiques…).

Il s'agit bien de poursuivre l'accompagnement des vaudaises et des vaudais pour la réussite des enfants et des jeunes.

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

02 LES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS

Une population en forte expansion

52 343 habitants en 2021
(40 373 en 2008)

Augmentation moyenne annuelle de 3%
(1% Métropole)

Une population jeune

27% de – de 15 ans
(19% Métropole)

48% de – de 30 ans
(42% Métropole)

39 écoles et 5 collèges classés en REP+

2 lycées

Robert Doisneau lycée général
Les Canuts lycée technique

3 Grandes écoles

ENSAL
ENTPE
BUILDERS

EFFECTIFS SCOLAIRES

2022-2023

1er degré : 6 828 élèves
Maternelle : 2 645 élèves
Elémentaire : 4 183 élèves

2nd degré : 3 972 élèves
5 Collèges : 2 745 élèves
2 Lycées : 1 227 élèves

TOTAL : 10 800 élèves

vaulx en velin
MÉTROPOLE DE LYON

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

02 LES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS

17 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant
8 municipaux / 4 associatifs / 5 privés
Près de 1000 enfants accueillis pour 451 places

179 Assistantes Maternelles
537 enfants accueillis

3 structures d'accueil Enfants Parents

10 structures d'accueils de loisirs
7 municipales
3 associatives

EFFECTIFS PERISCOLAIRES municipaux

Inscrits entre le 1er septembre 2022 et le 07 juillet 2023

Mercredi : 1 011 enfants

Soir : 2 934 enfants

Midi : 5 276 enfants

Matin : 1 074 enfants

4 centres sociaux

1 MJC

1 Médiathèque Maison de Quartier *Atelier Léonard de Vinci*

1 École des Arts

3 Bibliothèques

1 Cinéma municipal

1 Label 100% EAC *Education Artistique et Culturelle*

320 associations
dont 42 sportives affiliées à l'Office Municipal des Sports

vaulx en velin
MÉTROPOLE DE LYON

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

02 LES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS

UN CONSEIL DES ENFANTS ET DES JEUNES (CEJ)

Nouveauté 2023

Le rôle du conseil des enfants et des jeunes tel qu'il a été créé à Vaulx en Velin:

1. porter à la connaissance des enfants et des jeunes l'existence de dispositifs et ressources leur permettant d'être informés et éclairés, de faire des choix et d'agir afin de favoriser leur bien-être, leur émancipation et leur réussite éducative et personnelle,

2. porter la parole des enfants et des jeunes afin de donner leur avis sur les projets qui concernent la vie de la cité et tout particulièrement ceux qui les concernent,

3. être une instance de dialogue, d'échange, de débats structurée entre les élus, les différentes structures et acteurs locaux et pour l'ensemble des quartiers de la commune,

4. permettre aux enfants et aux jeunes de participer à différents moments de la conception et de la mise en oeuvre de l'action publique qui les concerne : orientations générales, diagnostics et expressions des préférences, décision, arbitrage budgétaire,

5. permettre aux enfants et aux jeunes de proposer, porter des projets ou suivre des projets conduits par la collectivité ou d'autres acteurs intervenant sur la commune,

6. représenter les enfants et les jeunes au sein de différentes instances de décision qui concernent la vie locale (jurys, commissions, assemblées…)

UN CONSEIL CONSULTATIF DES REPRÉSENTANTS DE PARENTS D'ÉLEVES (CCRPE)

Dès sa création en 2017, l'objectif pour la ville est d'instaurer d'un **dialogue de qualité** avec les représentants de parents d'élèves pour les sujets qui les concernent en matière d'éducation : travaux, crédits attribués, offre sur le temps scolaire, services périscolaires et extrascolaires mais plus largement tous les sujets qui concernent la Cité…

Dans ce dispositif , l**e rôle des médiatrices parentalité** est pimordia**l.** Elles sont les « chevilles ouvrières » pour construire les relations avec les représentants de parents d'élèves élus et les accompagner dans leurs projets (fêtes d'école, Fonds parentalité de la Cité Éducative, petits déjeuners conviviaux, colonies apprenantes…).

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

03 LA DÉMARCHE PEDT

Le PEDT repose sur une approche positive et intelligible autour des besoins de l'enfant et du jeune, pour qu'il grandisse bien et réussisse son parcours et son entrée dans la vie adulte. Les actions doivent permettre de travailler les compétences psycho-sociales.

Le plan mercredi est intégré à la démarche PEDT et fait l'objet d'un document dédié (cf annexe Plan Mercredi)

LES ASSISES DU PEDT

Afin de construire le plan d'actions de ce nouveau PEDT, la municipalité a organisé des **assises le 30 novembre 2022** pour permettre à chaque acteur de trouver sa place dans le projet éducatif.

Ces assises ont été inscrites dans la dynamique de la Cité éducative et soutenues financièrement par l'État.
Ces assises ont regroupé **120 participants pour 95 structures**
(32% parents – 23% associations - 45% services publics).

Les participants ont confirmé qu'Il existe un nombre d'acteurs investis qui propose une offre riche et qualitative qu'il faut partager et sur laquelle il convient de mieux communiquer.

L'accent est à mettre autour de grands axes :
- la formation des personnels notamment autour de la question du handicap
- l'accompagnement des familles dans la parentalité
- le développement d'actions de proximité
- la mobilité

LES GROUPES DE TRAVAIL

Entre décembre 2022 et septembre 2023, des groupes de travail thématiques se sont réunis. Ils étaient composés de services municipaux, acteurs associatifs et institutionnels et de parents d'élèves.

Ces groupes ont permis de travailler sur les thématiques du PEDT telles que la parentalité, l'offre de loisirs, l'orientation et l'insertion notamment.

En octobre 2023 , une série de comités d'échanges et de relecture s'est tenue pour identifier les actions existantes à valoriser voire à maintenir mais aussi les priorités pour le PEDT à venir.

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

04 DES AXES DE TRAVAIL PARTAGÉS AVEC LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ET LA CITÉ ÉDUCATIVE

Les objectifs éducatifs fixés jusqu'à maintenant et les pistes d'amélioration évoquées ci-dessus ont été coconstruits , dès 2020, dans le cadre de la convention de la Cité éducative copilotée par l'État, l'Education Nationale et la Ville, et la Convention Territoriale Globale signée avec la Caisse d'Allocations Familiales.
Ces conventions ont fait l'objet de diagnostics partagés actualisés avec la communauté éducative.
Pour mémoire, les orientations de ces conventions sont présentées ci-après.

Pour la Convention Territoriale Globale :
- la contribution à la non fracture sociale dans un rôle de veille (lutter contre l'isolement, favoriser le vivre ensemble et l'accès aux droits) ;
- la coordination de toutes les actions et la structuration de l'offre, avec une attention sur la lisibilité pour les habitants ;
- la coopération, cohérence et complémentarité des acteurs ;
- la reconnaissance de la capacité d'agir des habitants ;
- l'accessibilité numérique, aux services et à l'information.

Pour la Cité éducative :
- la réussite scolaire, la valorisation et la construction des talents ;
- l'accompagnement renforcé à l'orientation ;
- l'accueil, l'inclusion des enfants à besoins particuliers ;
- l'enrichissement des parcours éducatifs par des pratiques culturelles scientifiques et sportives ;
- les jeunes, d'élèves à citoyens et jeunes actifs acteurs de leurs parcours.

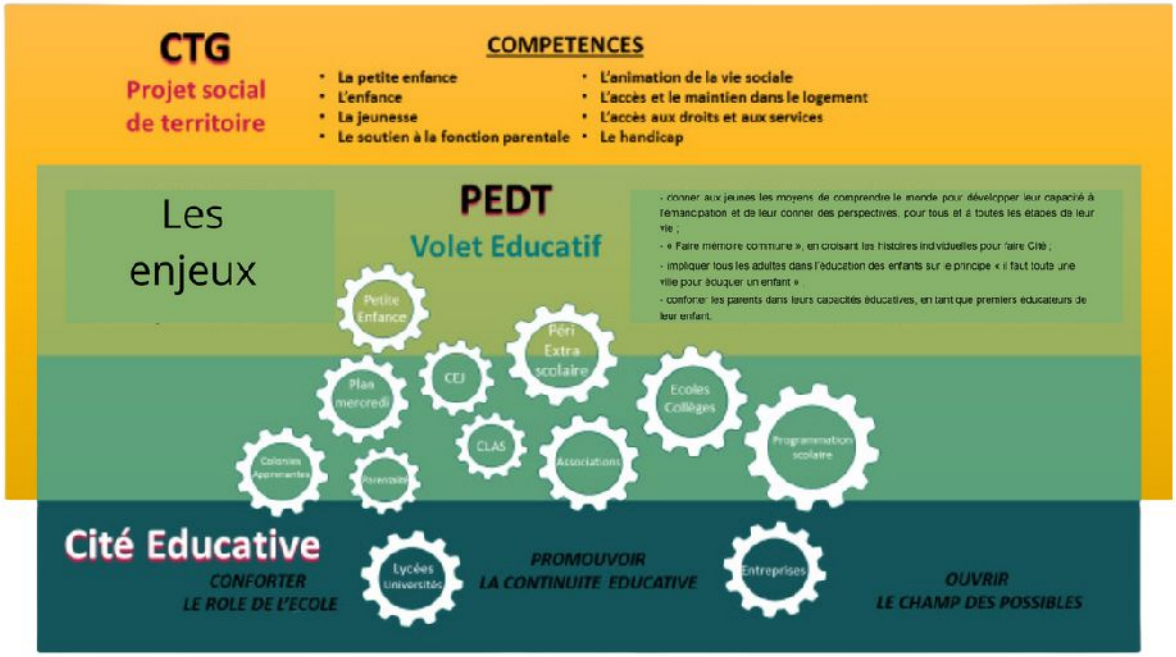

vaulx en velin
MÉTROPOLE DE LYON

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

05 L'ÉDUCATION AFFAIRE DE TOUS

LES PARTENAIRES ET ACTEURS ENGAGÉS

- Les familles
- Les partenaires et acteurs institutionnels
- Les partenaires associatifs
- La Caisse d'Allocation Familiale (CAF) du Rhône.
- La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Rhône
- Les directeurs et enseignants des écoles et du collège.
- Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES). Les associations culturelles, sportives, sociales et artistiques.
- Les associations de parents d'élèves.

LES ACTEURS DU PEDT IDENTIFIÉS LORS DES CONCERTATIONS

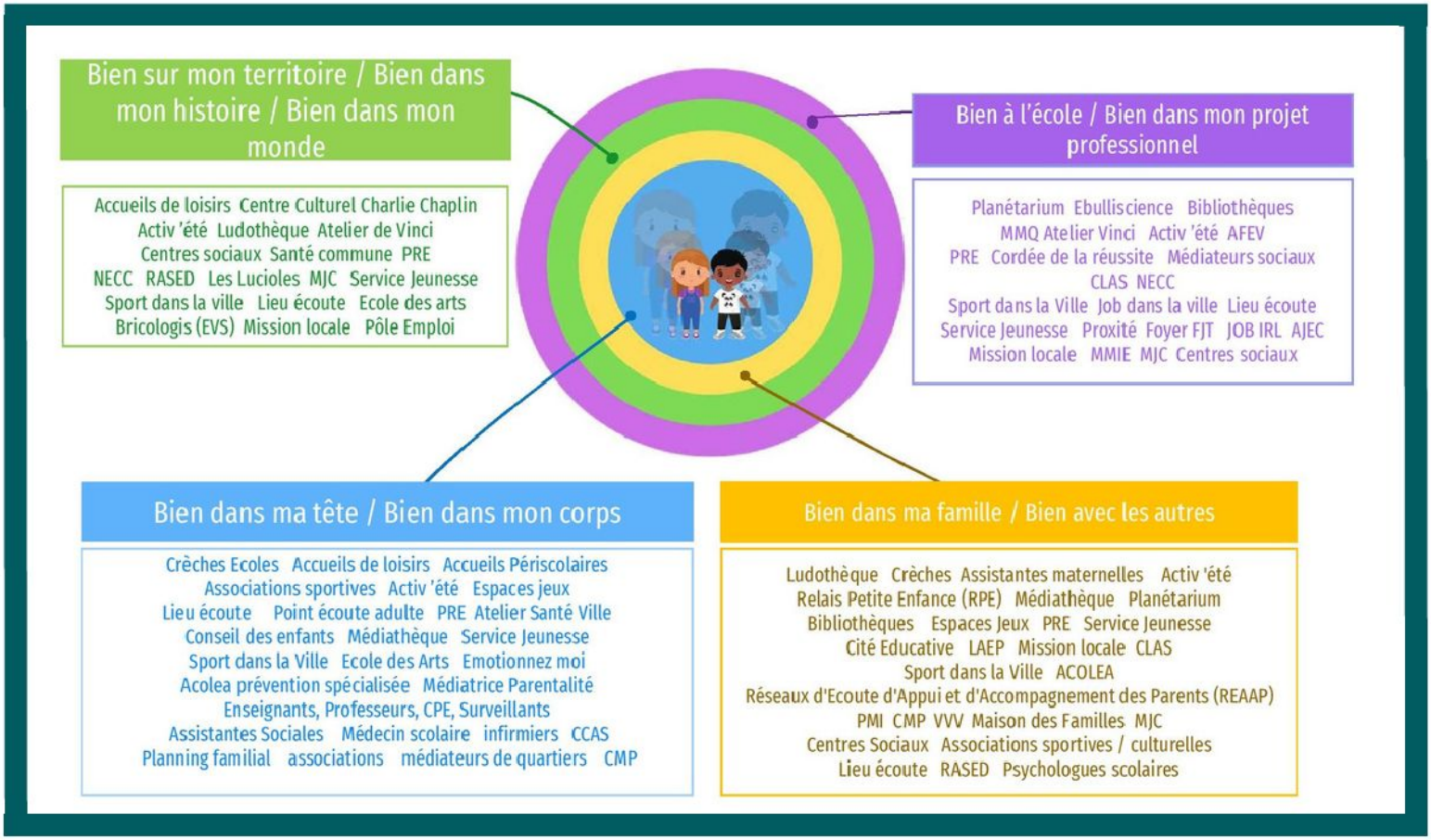

vaulx en velin
MÉTROPOLE DE LYON

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

06 LE PEDT 2023-2026

BIEN GRANDIR
BIEN RÉUSSIR

ENJEUX

- Être un territoire apprenant et développement des parcours éducatifs dès le plus jeune âge sur les différents temps de l'enfant et du jeune
- Coopération avec les acteurs éducatifs et coordination de leurs actions
- Reconnaissance de la capacité d'agir des parents, des jeunes et des enfants
- Accessibilité aux différents parcours (handicap, tarification, thématiques…)

ORIENTATIONS

- Poursuivre le travail engagé sur le précédent PEDT avec notamment la cohérence et l'équité des activités proposées sur le temps scolaire et l'offre enrichie et transversale des mercredis tout est permis
- Donner aux jeunes les moyens de comprendre le monde pour développer leur capacité à l'émancipation et ouvrir le champ des possibles, pour tous et à toutes les étapes de leur vie
- « Faire mémoire commune », en croisant les histoires individuelles, et faire Cité
- Impliquer tous les adultes dans l'éducation des enfants sur le principe « *il faut toute une ville pour éduquer un enfant* »
- Réaffirmer le principe de coéducation et conforter les parents dans leurs capacités éducatives, en tant que premiers éducateurs de leur enfant.

vaulx en velin
MÉTROPOLE DE LYON

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

07 LES THÉMATIQUES DU PEDT

Le PEDT repose sur une approche positive et intelligible autour des besoins de l'enfant et du jeune, pour qu'il grandisse bien et réussisse son parcours et son entrée dans la vie adulte. Les actions doivent permettre de travailler les compétences psycho-sociales.

De l'ensemble de la concertation, l'idée de simplifier la formulation des thématiques du PEDT est ressortie pour permettre une meilleure appropriation des enjeux par tous les acteurs et les parents.

Ainsi, 4 grandes thématiques ont été identifiées:
-Bien dans mon corps / bien dans ma tête
-Bien dans ma famille / Bien avec les autres
-Bien sur mon territoire / Bien dans mon histoire / Bien dans mon monde
-Bien à l'école / Bien dans mon projet professionnel

BIEN GRANDIR

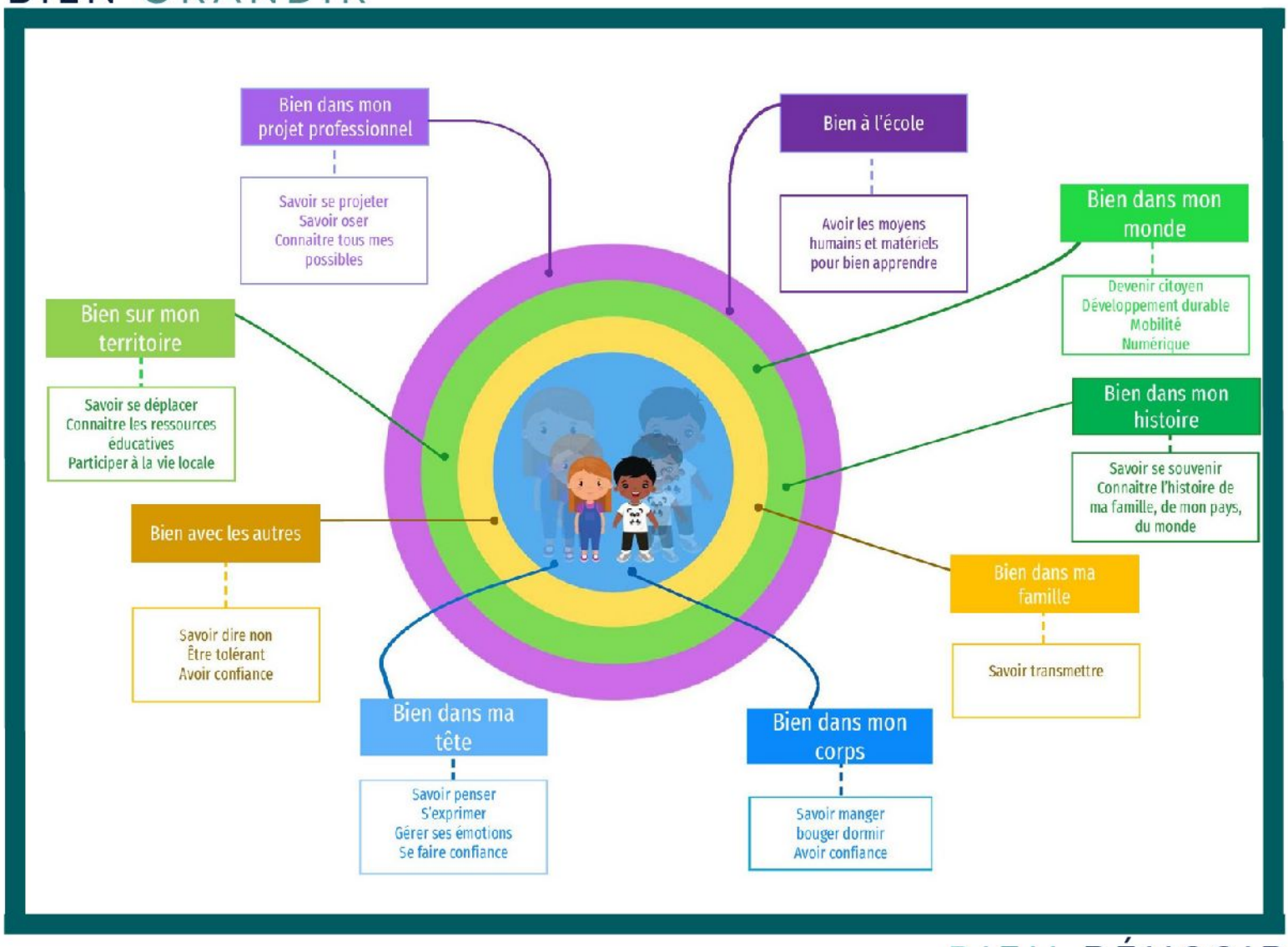

BIEN RÉUSSIR

vaulx en velin
MÉTROPOLE DE LYON

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

BIEN DANS MA TÊTE
BIEN DANS MON CORPS

SONT PRÉSENTES ICI L'EXISTANT ET LES PRIORITÉS POUR LA THÉMATIQUE PAR GRANDE TRANCHE D'ÂGE

POUR UNE MEILLEURE LECTURE, CE DOCUMENT EST AUSSI DISPONIBLE EN ANNEXE

EXISTANT 0-5 ANS

- Activités motrices et ludiques favorisant l'autonomie
- Goûter philo, boîte à idées, boîte à image, activités manuelles, artistiques
- Ateliers éveil psychomoteur
- Sensibilisation cuisine saine / équilibrée (Sens et Savoirs)
- Sensibilisation hygiène bucco dentaire
- Espace de jeu parents enfant
- Parcours santé temps scolaire (équilibre alimentaire)

0 - 5 ANS

EXISTANT 6-11 ANS

- Sports, Activités artistiques, Education populaire
- Sensibilisation cuisine saine / équilibrée (Sens et Savoirs)"
- Sensibilisation hygiène bucco dentaire
- Stages sportifs vacances
- Séjours sportifs temps scolaires
- Piscine temps scolaire
- Activités sportives temps scolaires (vélo, escalade, nautisme, roller...)
- Activités culturelles temps scolaires
- Art Thérapie

6 - 11 ANS

EXISTANT 12-17 ANS

- Sensibilisation cuisine saine / équilibrée (Sens et Savoirs)
- Ouverture estivale gymnases en soirée
- Atelier Slam
- Atelier philo
- Accès au planning familial, infirmières
- Activités physiques sur le temps méridien

12 - 17 ANS

PRIORITÉS 2023-2026

Savoir penser

S'exprimer

Gérer ses émotions

Se faire confiance

Savoir manger, Bouger, dormir

Avoir confiance

0 - 5 ANS

- Sensibiliser les enfants à leur santé et leur bien être
- Proposer des activités de motricité sur tous les temps de l'enfant
- Accueillir les enfants dans leur individualité et les accompagner à la gestion des émotions

6 - 11 ANS

- Sensibiliser les enfants à leur santé et leur bien être
- Accueillir les enfants dans leur individualité et les accompagner à la gestion des émotions
- Proposer des activités physiques, culturelles et artistiques
- Prévenir les conduites addictives

12 - 17 ANS

- Sensibiliser les enfants à leur santé et leur bien être
- Accueillir les jeunes dans leur individualité et les accompagner à la gestion des émotions
- Prévenir les conduites addictives

PRIORITÉS 2023-26

vaulx en velin
MÉTROPOLE DE LYON

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

BIEN DANS MA FAMILLE
BIEN AVEC LES AUTRES

SONT PRÉSENTES ICI L'EXISTANT ET LES PRIORITÉS POUR LA THÉMATIQUE PAR GRANDE TRANCHE D'ÂGE

POUR UNE MEILLEURE LECTURE, CE DOCUMENT EST AUSSI DISPONIBLE EN ANNEXE

EXISTANT 0-5 ANS

- Apprentissage de la langue des signes en crèche
- Bébés nageurs
- Le lien entre la famille et la structure (doudou, sucette…)
- Projets Sens & savoirs (PACAP --> petite Enfance Alimentation Corpulence et Activité Physique)
- Cafés / déjeuners parents

0 - 5 ANS

EXISTANT 6-11 ANS

- Activités parent / enfant
- Interventions périscolaire des associations sportives / culturelles 1 soir par semaine dans les écoles
- Conférences parentalité

6 - 11 ANS

EXISTANT 12-17 ANS

- Prévention- actions collectives - accompagnements individuels
- Conférences parentalité
- Mesures éducatives (protection de l'enfance)
- Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents

12 - 17 ANS

PRIORITÉS 2023-2026

Savoir dire non

Être tolérant

Avoir confiance

Savoir transmettre

0 - 5 ANS

- Organiser des temps conviviaux pour développer la relation parents / enfants
- Permettre aux enfants de comprendre et de s'approprier le cadre et les règles dans des contextes collectifs différents (structures Petite Enfance, écoles, associations, ALSH, famille)
- Faire connaitre et diffuser le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

6 - 11 ANS

- Organiser des temps conviviaux pour développer la relation parents / enfants
- Prévenir et lutter contre le harcèlement (PHARE à l'école, temps familiaux, associations)
- Apprendre à aller vers l'autre et à échanger avec lui (empathie, pardon, altérité…)
- Faire connaitre et diffuser le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

12 - 17 ANS

- Identifier des adultes référents
- Prévenir et lutter contre le harcèlement (PHARE à l'école, temps familiaux, associations)
- Apprendre à aller vers l'autre et à échanger avec lui (empathie, pardon, altérité…)
- Faire connaitre et diffuser le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

PRIORITÉS 2023-26

vaulx en velin
MÉTROPOLE DE LYON

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

BIEN SUR MON TERRITOIRE
BIEN DANS MON MONDE
BIEN DANS MON HISTOIRE

SONT PRÉSENTES ICI L'EXISTANT ET LES PRIORITÉS POUR LA THÉMATIQUE PAR GRANDE TRANCHE D'ÂGE

POUR UNE MEILLEURE LECTURE, CE DOCUMENT EST AUSSI DISPONIBLE EN ANNEXE

EXISTANT 0-5 ANS

0 - 5 ANS

- Actions compost, Tri, Ecole / Mairie
- Actions potager temps scolaire
- Courses d'orientation temps scolaire
- Sensibilisation tri temps scolaire
- Santé commune (soigner, être à l'écoute)
- Croc' Histoire numérique
- Activités et stages artistiques

EXISTANT 6-11 ANS

6 - 11 ANS

- Séjours temps scolaire
- Actions potager temps scolaire
- Défi classe énergie temps scolaire
- Courses d'rientation temps scolaire
- Sensibilisation tri temps scolaire

EXISTANT 12-17 ANS

12 - 17 ANS

- Inter Générationnel Necc Silver
- Accompagnement à la scolarité (collèges, bibliothèque, périscolaire, Service Jeunesse, associations …)
- Projet Radio-Reporter
- Le cabinet de curiosités numériques
- Projet jeunesse autour de la Mémoire
- BIJ, Service Jeunesse

PRIORITÉS 2023-2026

Savoir se déplacer

Connaitre les ressources éducatives

Participer à la vie locale

Devenir citoyen

Développement durable

Mobilité

Numérique

Savoir se souvenir

Connaitre l'histoire de ma famille, de mon pays, du monde

0 - 5 ANS

- Sensibiliser aux gestes éco-responsables et au lien avec la Nature
- Développer les actions intergénérationnelles
- Appréhender mon environnement proche et avoir des repères

6 - 11 ANS

- Rendre les enfants acteurs des défis environnementaux
- Participer aux commémorations
- Développer les actions intergénérationnelles
- Découvrir l'histoire et le patrimoine de sa ville, de la Métropole, de la France …
- Faire participer les enfants à l'élaboration des politiques locales qui les concernent

12 - 17 ANS

- Rendre les jeunes acteurs des défis environnementaux
- Participer aux commémorations
- Développer les actions intergénérationnelles
- Découvrir l'histoire et le patrimoine de sa ville, de la Métropole, de la France …
- Faire participer les jeunes à l'élaboration des politiques locales qui les concernent
- Savoir se déplacer sur mon territoire et au-delà (jumelage, langues, stages, mobilité internationale …)

PRIORITÉS 2023-26

vaulx en velin

MÉTROPOLE DE LYON

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

BIEN À L'ÉCOLE
BIEN DANS MON PROJET PROFESSIONNEL

SONT PRÉSENTES ICI L'EXISTANT ET LES PRIORITÉS POUR LA THÉMATIQUE PAR GRANDE TRANCHE D'ÂGE

POUR UNE MEILLEURE LECTURE, CE DOCUMENT EST AUSSI DISPONIBLE EN ANNEXE

EXISTANT 0-5 ANS

- Activités scientifiques temps scolaire (regarde le ciel)
- Rentrées échelonnées pour les petits pour respecter leur rythme
- Activités réseau lecture publique temps scolaire
- Activités artistiques temps scolaire (musique arts plastiques)
- Ecole et cinéma
- Spectacles temps scolaires

0 - 5 ANS

EXISTANT 6-11 ANS

- Médiation à l'école
- Atelier "Préparer la rentrée" (CP et 5eme)
- Éducation par le sport, séances sportives gratuites
- Activités scientifiques temps scolaire (regarde le ciel)
- Activités réseau lecture publique temps scolaire
- Activités artistiques temps scolaire (musique arts plastiques théâtre danse)
- Spectacles temps scolaire
- Ecole et cinéma
- eSport

6 - 11 ANS

EXISTANT 12-17 ANS

- Accompagnements aux outils de candidatures (CV, LM)
- Accompagnement projet professionnel
- Mise en relation avec des entreprises
- Mobilisation des entreprises: JPO, découvertes des metiers, stages
- Vaulx-en-Velin entreprises : initiatives sociales
- Mentorat parrainage plateforme de mise en relation jeunes et pro
- Ateliers professionnels (posture pro,..)
- Accompagnement à la scolarité
- Soutien psychologique
- Chantiers Jeunes / Stages Collectifs / Révision Service Jeunesse

12 - 17 ANS

PRIORITÉS 2023-2026

Avoir les moyens humains et matériels pour bien apprendre

Savoir se projeter

Savoir oser

Connaitre tous mes possibles

0 - 5 ANS

- Créer des passerelles pour les publics entre la Petite Enfance, l'école et les accueils de loisirs
- Poursuivre le Plan Pluriannuel d'investissement pour des écoles accueillantes
- Optimiser la continuité éducative entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires sur le contenu des projets

6 - 11 ANS

- Créer des passerelles pour les publics entre l'école et les accueils de loisirs
- Poursuivre le Plan Pluriannuel d'investissement pour des écoles accueillantes
- Optimiser la continuité éducative entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires sur le contenu des projets
- Faire découvrir la diversité des métiers (y compris sur les vacances scolaires)

12 - 17 ANS

- Favoriser la mobilité des jeunes hors Vaulx en Velin
- Faire découvrir la diversité des métiers
- Soutenir les projets des jeunes y compris financièrement (fonds initiative jeunes)
- Proposer un accompagnement scolaire renforcé

PRIORITÉS 2023-26

vaulx en velin

MÉTROPOLE DE LYON

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

08 L'ANIMATION DU PEDT

• LE COMITÉ DE PILOTAGE *Impulser, décider, suivre*

Prioriser les orientations annuelles
Assurer le suivi de la réalisation des objectifs du PEDT
Suivre le déroulement du PEDT dans une dynamique transversale en identifiant les rôles et priorités de chaque partie prenante
Il se réunira une fois par an pour fixer les priorités annuelles

• LE COMITÉ DE SUIVI *Animer, piloter, suivre, communiquer*

Il se réunira au minimum deux fois par an pour travailler sur les objectifs prioritaires à atteindre par grandes thématiques.
Il permettra de remplir des fiches annuelles de plan d'action et de suivi.
Il sera attentif à la participation des représentants de parents, des enfants et des jeunes aux instances pour définir les axes des politiques publiques à proposer au comité de pilotage.

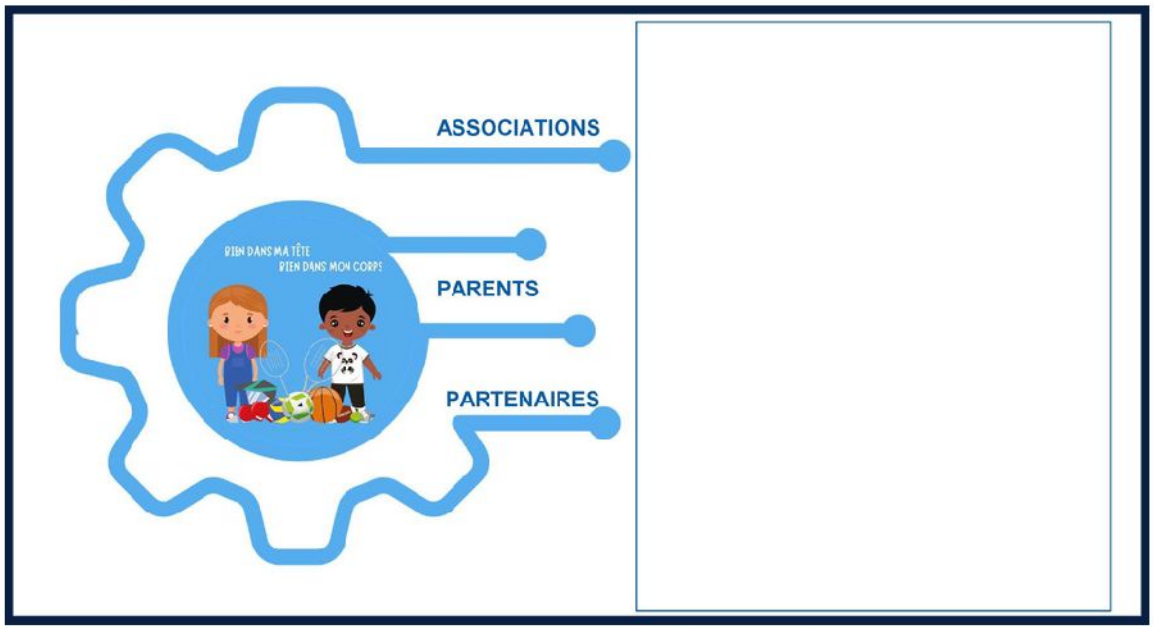

exemple de fiche plan d'action annuelle

• LES PETITS-DÉJEUNERS DU PEDT *Se connaitre, se reconnaitre, faire connaitre et travailler ensemble*

Ils se dérouleront à minima une fois par période sur une des structures du territoire qui présentera la façon dont elle fait vivre le projet éducatif sur son site.

vaulx en velin
MÉTROPOLE DE LYON

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

09 EVALUATION

Une démarche globale et concertée

En résonance avec la Convention Territoriale Globale (CTG) et la Cité Éducative, **les critères d'évaluation pour cette démarche** sont les suivants:

- **Le nombre de groupes de travail (communs, spécifiques, par thématiques identifiées)**
- **nombre de partenaires associés**

Le comité de pilotage définira aussi des critères d'évaluation en même temps que le plan d'actions annuel.

Des critères génériques pour chaque action retenue par le comité de pilotage

- publics touchés
- accessibilité (handicap, politique tarifaire)
- mixité de genre
- origine géographique
  ou tout autre critère pertinent

Des bilans seront demandés pour chaque action déployée.

Les représentants de parents d'élèves, les parents, les enfants et les jeunes seront mobilisés chaque fois que cela sera nécessaire autour de focus identifiés par le comité de pilotage et le comité de suivi.

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

BIEN GRANDIR
BIEN RÉUSSIR

vaulx en velin
MÉTROPOLE DE LYON

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

DOSSIER DE RENOUVELLEMENT

PLAN MERCREDI 2023-2026

VAULX EN VELIN

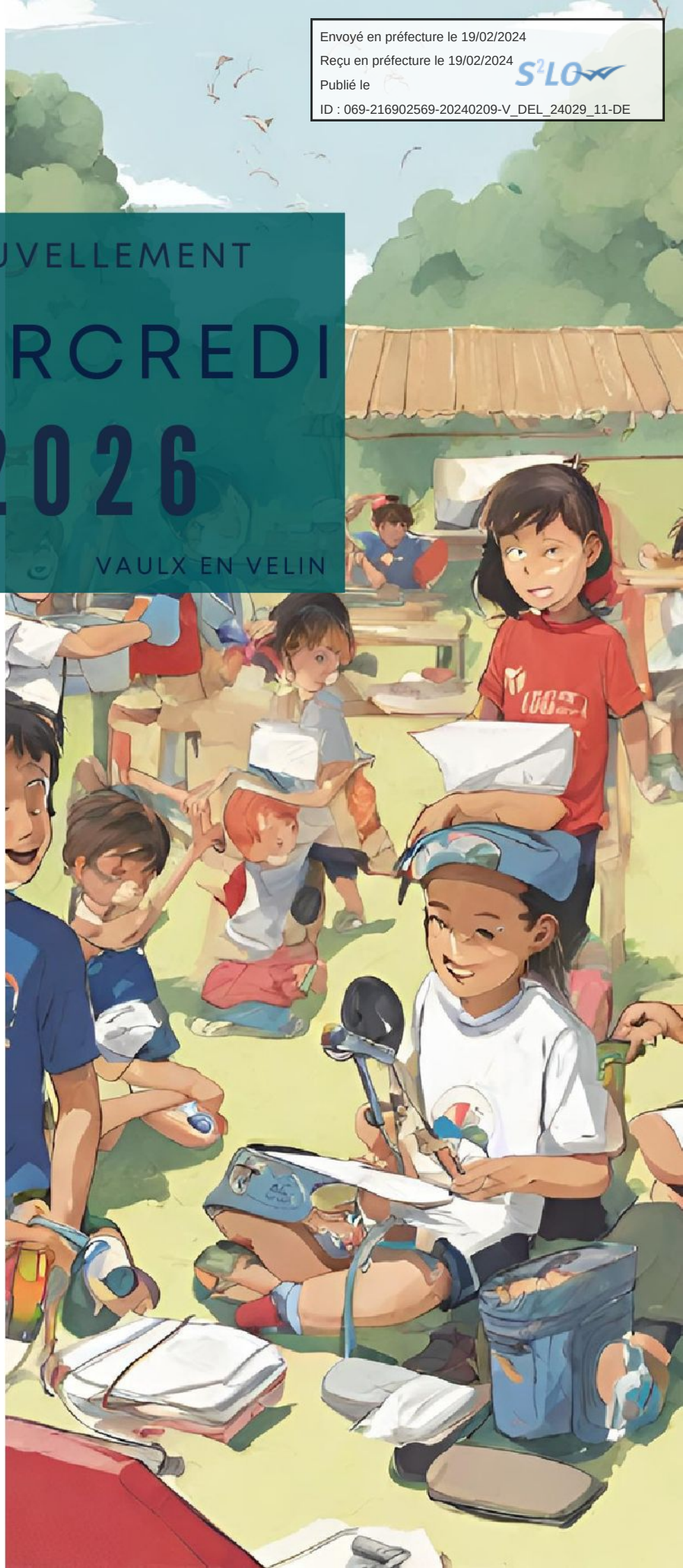

BIEN GRANDIR
BIEN RÉUSSIR

vaulx en velin
MÉTROPOLE DE LYON

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE
Ville de Vaulx-en-Velin

Plan Mercredi 2023-2026

Le Plan mercredi s'inscrit pleinement dans le Projet Educatif de Territoire de la commune qui fixe les orientations de la communauté éducative du territoire pour la période 2023 2026.
Il constitue un cadre de référence des partenaires qui s'engagent avec la collectivité à mettre en œuvre une offre de loisirs structurée respectant la Charte Qualité du Plan mercredi.

Au travers de ce nouveau Plan mercredi, l'ensemble des acteurs réaffirment leur volonté de renforcer la cohérence et la complémentarité des actions sur les différents temps de l'enfant et du jeune, de proposer des activités de grande qualité qui s'appuient sur la richesse du territoire. Ils s'engagent à assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants et des jeunes en tenant compte de leur besoin.

Enfin, le plan mercredi, évolutif et dynamique, doit être en permanence interrogé afin de s'adapter au plus près des besoins des enfants et des familles. Il s'inscrit dans les volets Petite Enfance, Enfance et Jeunesse de la Convention Territoriale Globale et la Cité éducative copilotée par l'État, l'Education Nationale et la Ville. A ce titre, l'animation, le suivi et l'évaluation seront assurés en lien avec ces dispositifs éducatifs du territoire.

vaulx en velin
MÉTROPOLE DE LYON

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

SOMMAIRE

Identité du territoire p.3

Eléments de bilan p.4

Plan Mercredi
une démarche concertée p.7

Le cadre du PEDT p.8

Le plan d'action p.9

L'évaluation p.10

Annexe 1 p.11

Annexe 2 p.12

vaulx en velin
MÉTROPOLE DE LYON

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

I. Identité du territoire

1. Périmètre et public

Le Plan Mercredi concerne le public de 2 à 14 ans pour les activités périscolaires du mercredi portées par la Commune et les partenaires éducatifs du territoire. Sur le plan géographique, il concerne strictement la commune de Vaulx-en-Velin. Il est à noter que l'ensemble des établissements scolaires du territoire sont en RPE +.

- Les effectifs scolaires

1er degré : 6 828 élèves
Maternelle : 2 645 élèves
Elémentaire : 4 183 élèves

2nd degré : 3 972 élèves
5 Collèges : 2 745 élèves
2 Lycées : 1 227 élèves

TOTAL : 10 800 élèves

- Les structures :

7 accueils de loisirs municipaux et 3 accueils de loisirs associatifs répartis portés par les Centres Sociaux sur l'ensemble du territoire. Les accueils sont répartis sur le territoire dans une logique de proximité.

2. Les atouts du territoire pour la mise en œuvre du Plan mercredi

- De nombreux équipements culturels et sportifs et une politique sportive de soutien aux associations (mises à disposition des gymnases, subventions, accès aux appels à projets, ...).

- Un maillage associatif et municipal permettant à tous d'avoir accès à une offre de loisirs de qualité

- Une politique culturelle forte avec des structures au rayonnement métropolitain voire national (Atelier Léonard de Vinci, Planétarium, Centre Culturel Charlie Chaplin...) ou dédiées au territoire (école des arts, bibliothèques, cinéma municipal).

- Un Label 100% EAC obtenu en 2022 et sur lequel les accueils pourront s'appuyer.

- Des personnels formés et qualifiés dans les domaines de l'animation, du sport et de la culture pour proposer des activités de qualité.

- Des dispositifs de concertation des habitants qui participent à la construction/définition des politiques publiques.

3. Les contraintes du territoire

Une population en forte expansion 52 139 habitants en 2021 (40 373 en 2008) qui nécessite la construction de nouveaux établissements scolaires et l'adaptation de l'offre de service.

- Ouverture des groupes scolaires O. Cartailhac en 2019, et K. Johnson en 2022 qui proposent des services périscolaires
- Ouverture de l'accueil de loisirs R. Beauverie en 2019

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

Une situation sociologique particulière avec des indicateurs de réussite scolaire parmi les plus faibles de la Métropole
- 49% des 18-24 ans sont scolarisés (67% Métropole)
- En revanche le taux de scolarisation des 2-5 ans est plus élevé à Vaulx-en-Velin (77% contre 72% Métropole).

- 39% des plus de 15 ans n'ont aucun diplôme (23% Métropole)
- 21% des plus de 15 ans ont poursuivi des études supérieures (43% Métropole)

II. Eléments de bilan

Le Plan mercredi était inscrit dans le périmètre du PEDT 2018-2022, essentiellement autour du 1er degré et de l'offre périscolaire portée par la Commune.

1. Quelques éléments quantitatifs

- Nombre d'enfants inscrits

Nombre d'inscrits en 2018 (sources PEDT 2018) : 936 enfants
Nombre d'inscrits en 2022 (sources concerto mai 2022) : 1 094 enfants

- Accessibilité

7 accueils de loisirs municipaux et 3 accueils de loisirs associatifs répartis sur l'ensemble du territoire.
Ouverture de l'accueil de loisirs municipal R. Beauverie en 2019
(Annexe 1)

- La mixité filles/garçons est stable entre 2018 et 2022

Chiffres 2018 : 50% de filles et 50% de garçons.
Chiffres 2022 : 49.5% de filles et 50.5% de garçons.

- La répartition des enfants inscrits par tranche d'âge est stable entre 2018 et 2022

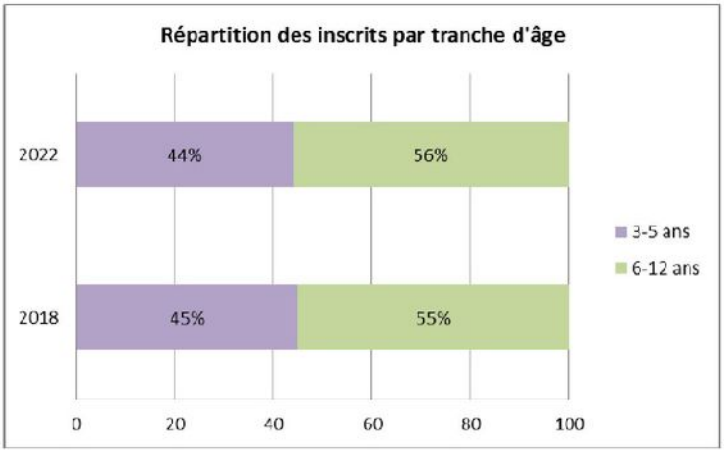

- Evolution de la fréquentation des accueils de loisirs municipaux

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

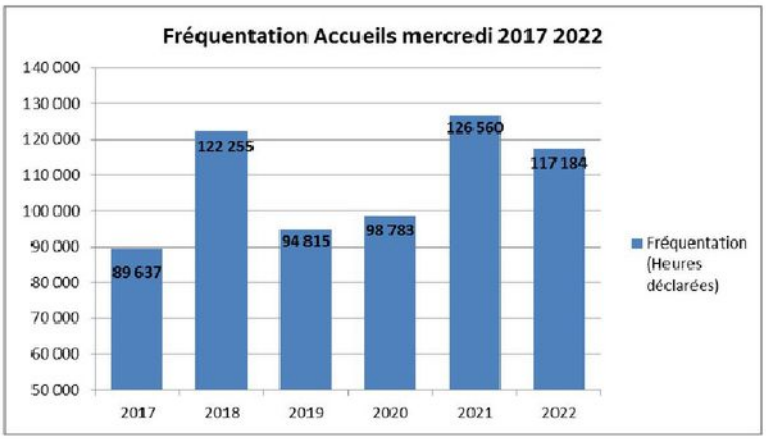

L'évolution de la fréquentation tel que déclarée dans le plan mercredi a augmenté de 35% entre 2018 et 2021, en lien avec la refonte de l'organisation des accueils de loisirs (accueil en journée, nouvelle tarification, une souplesse d'inscriptions sur les différents temps de la journée en fonction des besoins des familles); puis la fréquentation baisse en 2022.
Ces évolutions variables en fonction des années s'inscrivent dans un contexte particulier de la crise sanitaire.
Le comportement des familles sur l'utilisation des services évolue (télétravail ?, inflation ?) malgré les tarifs peu élevés et qui n'ont pas augmenté depuis 2017. Le travail d'analyse sera à affiner dans le cadre du suivi du plan mercredi notamment concernant l'offre globale de loisirs (y compris clubs sportifs) en lien avec les acteurs du territoire.

2. Eléments de bilan qualitatifs

La recherche de complémentarité et de cohérence éducative des temps de l'enfant

Le partenariat avec les équipes enseignantes et les acteurs éducatifs a été priorisé sur le temps scolaire pour la tranche d'âge 3-11 ans. Ainsi l'offre sur le temps scolaire répond à des objectifs et pour des publics en cohérence avec les 4 parcours scolaires

Les projets pédagogiques des mercredis axés sur l'autonomie, le vivre ensemble et la coéducation sont proposés par les équipes périscolaires qui interviennent également sur les temps périscolaires au sein des écoles apportant ainsi une bonne stabilité des équipes.
Ils tiennent ainsi compte des besoins des enfants et sont en cohérence avec les objectifs du temps scolaire.
Des projets, développés notamment dans le cadre de la Cité éducative, ont été partagés entre temps scolaire et temps périscolaires sur les thématiques du développement durable, de l'hygiène de vie (alimentation, sommeil, hygiène bucco-dentaire), des jeux mathématiques, des arts, ...

Accueil de tous les publics

Une tarification progressive, adaptée au contexte social du territoire et cohérente est déployée depuis la rentrée 2018. **(Annexe 2)**
La gratuité des services périscolaires municipaux pendant la crise sanitaire en 2020 a permis de répondre aux difficultés économiques des parents et favoriser l'accès aux accueils le mercredi.

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

Une attention particulière a été portée à l'inclusion des enfants en situation de handicap ou avec des besoins particuliers.
En lien avec la Commission Communale d'Accessibilité réunissant les partenaires du territoire (ville, Métropole, associations, habitants et instances de démocratie locale), un projet d'amélioration de l'accueil des enfants, soutenu par la Caisse d'allocation Familiale (Fonds et Territoires) et la Cité éducative, a été conduit sur plusieurs volets.

- La conception d'outils et d'un nouveau processus d'accueil des familles, la désignation d'un référent par accueil de loisirs pour faciliter la communication, une coordination entre l'Espace Famille chargée d'inscrire les enfants et les directions des accueils de loisirs.
- Le positionnement d'animateurs « surnuméraires » pour accompagner les enfants ayant des besoins spécifiques et un plan de formation pour les équipes d'animation (entre 12 et 29 animateurs (vacances, périscolaires)
- L'aménagement de salles sensorielles sur 3 accueils de loisirs Coccinelle, Vilar/King, Les 5 continents.

Mise en valeur des richesses du territoire

L'offre des accueils du mercredi s'appuie sur les ressources internes dans les domaines culturels, scientifiques et sportifs. Cela prend la forme d'accompagnement des équipes d'animation dans l'acquisition de compétence, d'interventions spécifiques auprès des publics dans le cadre de projet co-construits. Des équipements sportifs sont également réservés aux accueils de loisirs le mercredi pour les parcours sportifs
Les clubs et associations d'éducation populaire du territoire interviennent également en complémentarité pour renforcer l'offre proposée aux enfants et développer la qualité des activités.

Le développement d'activités éducatives de qualité

Un travail transversal avec les services Sport et Culture et les partenaires du tissu associatif a permis d'enrichir l'offre des accueils de loisirs municipaux en proposant des parcours de découverte en lien avec les ressources du territoire.

- Un parcours sportif permettant aux enfants de découvrir chaque année des disciplines qui ne sont pas pratiquées sur le temps scolaire (escrime, lutte, boxe, Hip Hop, ...)
- Un parcours culturel avec un accès aux spectacles vivants et la rencontre d'artistes, la création théâtrale avec des compagnies travaillant sur le territoire.
- Un parcours scientifique avec la « Space Académie » en partenariat avec le Planétarium
- Des projets sur le dessin de presse avec l'association Cartooning for Peace dans le cadre du Plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations

Les projets mis en place ont fait l'objet de réalisations valorisées au sein de l'accueil de loisirs ou à l'échelle de la Ville auprès des parents et des partenaires du territoire.

La participation aux activités est fondée sur le choix des enfants. De plus, les équipes sont attentives à recueillir l'avis des enfants sous forme de bilan régulier.

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

Plan mercredi 2023-2026

Comme indiqué dans la délibération du 7 juillet 2022 qui porte le cadre général du PEdT, des pistes d'amélioration ont été partagées par les partenaires éducatifs dans le cadre des diagnostics de la convention de la Cité éducative copilotée par l'État, l'Education Nationale et la Ville, et la Convention Territoriale Globale signée avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Les points d'amélioration identifiés :

- le travail collaboratif avec les acteurs de la Petite Enfance à la Jeunesse reste à renforcer et à développer, notamment autour des passerelles entre la petite enfance et l'enfance, l'enfance et la jeunesse, le passage à l'âge adulte ;

- la complémentarité attendue des temps péri et extrascolaires avec le temps scolaire reste à renforcer et les actions qui en découlent à mettre en cohérence et à rendre lisible ;

- le travail d'interconnaissance, d'articulation et de complémentarité entre les acteurs éducatifs du territoire et leurs actions, pour une approche plus globale et partagée dans le cadre de la communauté éducative. Ce travail doit s'enrichir grâce au partenariat avec les associations qui sont nombreuses et offrent de grandes possibilités aux enfants et aux jeunes ;

- les modalités d'évaluation sont à préciser : les objectifs sont globaux et de ce fait difficilement mesurables sur les impacts attendus en termes de réussite éducative, même si chacun s'assure de bien s'inscrire dans le projet global ;

- la communication autour des offres de loisirs, qu'elle soit municipale ou associative est à renforcer car elle n'est pas toujours lisible pour les usagers mais aussi pour les acteurs.

I. Une démarche concertée

Le plan mercredi s'inscrit pleinement dans ce cadre qui permet d'engager une nouvelle collaboration partenariale dans une dynamique de Co éducation :

Coéducation avec les parents - premiers éducateurs de leur(s) enfant(s)

Coéducation avec les enseignants avec le soutien de leurs missions sur le temps scolaire

Coéducation avec les associations qui interviennent sur les temps péri et extrascolaires

Coéducation avec les partenaires institutionnels tels que la CAF, la Métropole…

Coéducation par la mobilisation de tous les services municipaux dans leurs champs respectifs

Les parents ont toute leur place dans le PEdT qui s'appuie sur les instances de concertation, avec le Conseil Consultatif des Parents, et chaque fois que de besoin, tout au long de l'année sur les accueils de loisirs du territoire. Les parents sont également présents dans les instances de pilotage de la Convention Territoriale Globale et de la Cité éducative.
Ces instances permettent d'échanger de manière régulière sur les enjeux, objectifs et contenus des services et activités.

Une attention particulière sera portée sur le partage avec les parents et les enfants des projets pédagogiques du mercredi lors de temps dédiés.

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

La reconnaissance de la capacité d'agir des habitants et en premier lieu celle des enfants et des jeunes trouvera sa concrétisation dans la création d'un Conseil des Enfants et des Jeunes dont la Charte de fonctionnement a été adoptée en Conseil Municipal le 9 novembre 2023.

Ce Conseil sera amené à s'exprimer sur les politiques publiques et de loisirs qui les concernent et à participer aux instances de pilotage des politiques éducatives du territoire.

La concertation de tous les acteurs de la commune s'appuie sur les politiques éducatives du territoire et notamment les volets Petite Enfance et Enfance et Jeunesse de la Convention Territoriale Globale. A ce titre, Le comité technique de la Convention Territoriale Globale en assurera ainsi le suivi et l'évaluation.

Des groupes thématiques (offre de loisirs, accueil inclusif, qualité des projets,..) associant les structures de loisirs du territoire viendront enrichir le travail d'interconnaissance, d'articulation et de complémentarité entre les acteurs et leurs actions.

II. Le cadre du PEdT

Le plan mercredi s'inscrit dans les orientations du PEdT telles que délibérées le 7 juillet 2022.

4 nouvelles orientations

Donner aux jeunes les moyens de comprendre le monde pour développer leur capacité à l'émancipation et de leur donner des perspectives, pour tous et à toutes les étapes de leur vie

« Faire mémoire commune », en croisant les histoires individuelles pour faire Cité

Impliquer tous les adultes dans l'éducation des enfants sur le principe *« il faut toute une ville pour éduquer un enfant »*

Conforter les parents dans leurs capacités éducatives, en tant que premiers éducateurs de leur enfant

Les enjeux sont de faire de la Ville un « territoire apprenant » et d'identifier des parcours éducatifs dès le plus jeune âge, sur les différents temps de l'enfant et du jeune, en s'appuyant sur la nécessaire coopération entre les acteurs éducatifs et la coordination de leurs actions.
La place des habitants est réaffirmée avec la reconnaissance de la capacité d'agir des parents, des jeunes et des enfants. Le PEdT sera inclusif en s'assurant de l'accessibilité à tous aux différents parcours (handicap, tarification, thématiques…).

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

La municipalité a l'ambition de porter un projet éducatif fort, partagé et lisible par l'ensemble des acteurs. Le PEdT repose sur une approche positive et intelligible autour des besoins de l'enfant et du jeune, pour qu'il grandisse bien et réussisse son parcours et son entrée dans la vie adulte.

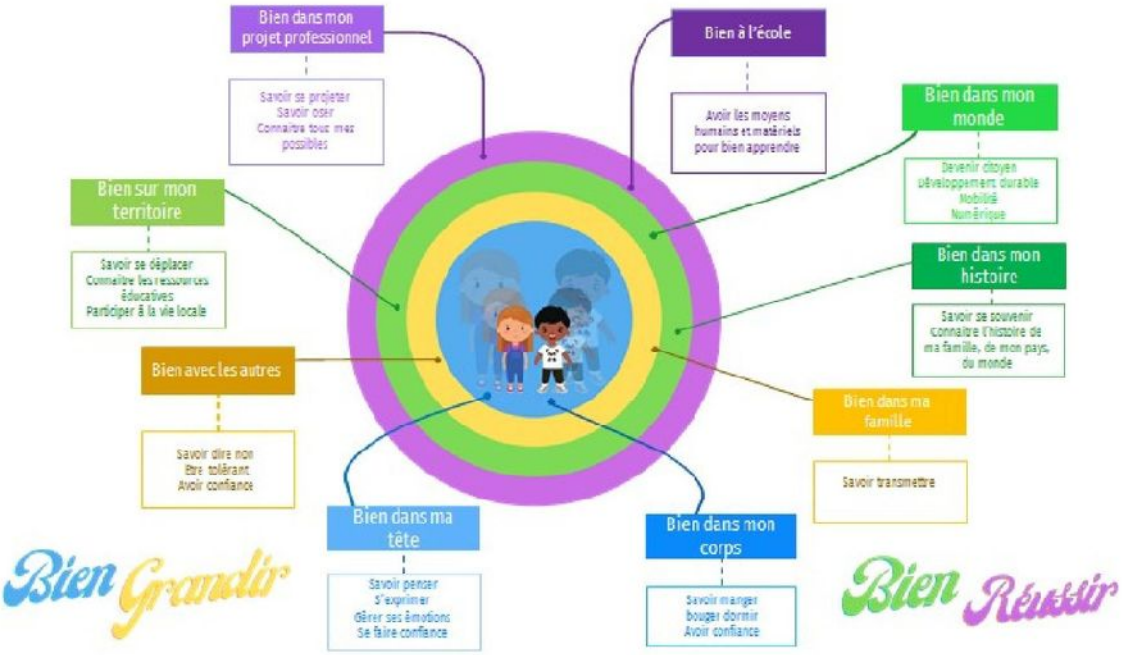

III. Le Plan d'actions

Le plan d'action, conforme aux attendus de la CHARTE du Plan mercredi, prévoit de conforter les actions existantes et de prioriser, en appui des acteurs du territoire, les actions permettant aux enfants et aux jeunes d'acquérir des compétences essentielles pour favoriser leur réussite.

Une attention particulière sera portée à la poursuite des collaborations avec les équipes enseignantes.

Le Comité de pilotage du PEdT précisera annuellement les objectifs et thématiques dédiés au plan mercredi conformément au plan d'actions pluriannuel du PEdT.

Un intérêt sera porté sur les axes transversaux d'inclusion des enfants et de formation des professionnels.

Les objectifs et thématiques identifiés par le Comité de pilotage du PEdT constitueront le socle commun des projets pédagogiques des accueils de loisirs le mercredi.
Les directeurs d'accueil de loisirs s'appuieront sur cette base pour décliner avec les équipes d'animation le projet pédagogique de chaque accueil de loisirs.

Le projet sera partagé avec les parents, les enfants et les partenaires notamment les directions d'école associées.

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

IV. L'évaluation

Le plan mercredi fera l'objet d'une évaluation annuelle présentée en comité de pilotage.

1. Une démarche globale et concertée

L'évaluation du plan mercredi s'inscrira dans l'évaluation des politiques éducatives portées par la Convention Globale Territoriale et par la Cité éducative.
Les critères d'évaluation seront notamment en concordance avec les attendus de la Convention Territoriale Globale et suivis dans ce cadre.

A ce titre, il sera tenu compte du nombre de groupes de travail partenariaux mis en place, du nombre de partenaires associés, des liens réalisés avec les dispositifs d'appui (Programme de Réussite Educative, Contrat Local de Santé, ...).

2. La place des usagers et bénéficiaires

Les parents seront associés à l'évaluation des actions annuelles notamment via le Conseil Consultatif des Représentants de Parents ; ils seront partie prenante chaque fois que nécessaire, tout au long de l'année sur les accueils de loisirs du territoire.

Le Conseil des Enfants et des Jeunes sera amené à s'exprimer sur les politiques publiques et de loisirs mises en place et à contribuer à la priorisation des actions annuelles.
Les enfants des accueils de loisirs seront également sollicités dans le cadre des bilans des projets et actions menées.

3. Des critères d'évaluation adaptés au plan d'actions

Conformément à la charte du Plan des critères génériques s'inscrivant seront suivis:

- Le public touché : âges, mixité de genre, mixité sociale et accessibilité, origine géographique.
- Le nombre de présentations du projet périscolaire aux enseignants et du projet d'école aux professionnels de l'animation.
- Le nombre de projets partagés entre temps scolaire et temps périscolaires.
- Le nombre de projet « passerelles » Petite enfance-Enfance, Enfance-Jeunesse permettant une continuité sur les différents âges des enfants et des jeunes.
- Le nombre de formations et en particulier les formations croisées entre différents professionnels.

En lien avec les objectifs et thématiques du plan d'actions priorisés annuellement, le Comité de Pilotage précisera des critères d'évaluation dédiés.

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

ANNEXE 1

7 Accueils de loisirs municipaux de proximité sont répartis sur le territoire et accueillent les enfants, quel que soit leur lieu d'habitation. 3 accueils de loisirs associatifs (Centre sociaux) répartis sur le territoire accueillent les enfants de leur zone géographique.

Secteurs	Accueil de loisirs	Locaux
Sud	Accueil de loisirs P&M. Curie	Espaces dédiés et espaces mutualisés dont restauration Groupe scolaire P&M Curie
	Accueil de loisirs J&J Peyri (Centre social)	Locaux du centre social + restauration sur le groupe scolaire A. Croizat
Centre-Ville /Est	Accueil de loisirs D. Féry/ F. Mistral	Locaux dédiés D. Fery ; restauration et locaux mutualisés Groupe scolaire F. Mistral
	Accueil de loisirs F.G. Lorca	Locaux dédiés accueil de loisirs (groupe scolaire F.G. Lorca), restauration Groupe scolaire F.G. Lorca
	Accueil de loisirs R. Beauverie	Espaces dédiés et espaces mutualisés dont restauration Groupe scolaire R. Beauverie
	Accueil de loisirs Grand Vire (Centre Social)	Espaces dédiés et espaces mutualisés dont restauration Groupe scolaire R. Beauverie
Village/Grappinière	Accueil de loisirs M. Cachin / J. Grandclément	Espaces dédiés + restauration pour les maternels à l'Espace municpal M. Cachin Locaux mutualisés dont restauration Groupe scolaire J Grandclément
	Accueil de loisirs G Levy (Centre Social)	Espaces Centre Social
Grand Mas	Accueil de loisirs . Vilar / M.L. King	Espaces dédiés J. Vilar + locaux mutualisés école maternelle et restauration scolaire.
	Accueil de loisirs et Coccinelle / Nouveau Mas.	Espaces dédiés accueils de loisirs et restauration groupe scolaire Y. Gagarine

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

ANNEXE 2

1. Modalités d'accueil et d'inscription pour les accueils de loisirs municipaux

Les 4 formules d'accueil

Formule 1 : activités de 9h à 12h.

Formule 2 : activités de 13h30 à 16h30.

Formule 3 : activités de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 (sans repas).

Formule 4 : activités de 9h à 16h30 (avec repas).

Les options complémentaires :

Garderie de 7h30 à 9h.

Accueil détente de 16h30 à 18h.

2. Tarification des accueils de loisirs municipaux le mercredi

Des tarifs lisibles cohérents avec les tarifs des accueils périscolaires les jours d'école ; identiques depuis 2017.

Tranches	Quotient CAF	Accueil du matin 7h30-8h30	Accueil du midi Restauration	Accueil du soir 16h30-18h00	Mercredi matin 9h00-12h00	Mercredi après-midi 13h30-16h30
		Tous les jours	Tous les jours	Tous les jours		
A	0 à 240	0,50 €	0,60 €	0,25 €	0,50 €	0,50 €
B	241 à 370	0,50 €	1,25 €	0,40 €	0,65 €	0,65 €
C	371 à 510	0,50 €	1,90 €	0,50 €	0,80 €	0,80 €
D	511 à 850	0,50 €	2,60 €	0,60 €	0,95 €	0,95 €
E	851 à 1200	0,50 €	3,00 €	0,75 €	1,10 €	1,10 €
F	1201 à 1590	1,00 €	3,30 €	0,90 €	1,25 €	1,25 €
G	1591 et +	1,50 €	3,50 €	1,00 €	1,40 €	1,40 €

Les tarifs sont calculés par accueil (quelque soit l'heure d'arrivée ou de départ), et ils sont établis en fonction du quotient familial de la CAF.

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

BIEN GRANDIR
BIEN RÉUSSIR

vaulx en velin
MÉTROPOLE DE LYON

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

RÉGION ACADÉMIQUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Liberté Égalité Fraternité

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Rhône

Projet Educatif de Territoire

Entre

Madame la Préfète du Rhône, ci-après nommée « la Préfète »,

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Rhône, ci-après nommée « l'Inspecteur d'Académie »,

Madame la directrice de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône, ci après nommé « la directrice de la CAF »,

La commune …… siège des écoles maternelles et/ou élémentaires citées dans la convention, représentée par ci-après nommée « la commune de …….. …… »

Et/ou

L'établissement public de coopération intercommunale auquel les dépenses de fonctionnement des écoles maternelles et/ou élémentaires citées dans la convention ont été transférées,……. représenté par ……., ci-après nommé « ……..»

Et/ou

L'Etablissement Public de Coopération Intercommunale …… compétent pour l'organisation des activités périscolaires pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles ou élémentaires citées dans la convention représenté par ……., ci-après nommé « …… »

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention établit le Projet Educatif de Territoire, également nommé « PEDT » dans le cadre duquel peuvent être organisées, en application de l'article L. 551-1 du Code de l'éducation, des activités périscolaires pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles, élémentaires ou primaires, dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui.

Le PEDT est élaboré par la commune, siège de ces écoles, ou l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et conjointement par les services de l'Etat et les autres partenaires locaux, notamment associatifs ou autres collectivités territoriales.

Article 2 : Territoire concerné

Le PEDT concerne les écoles suivantes :

-

-

Article 3 : Liste des organisateurs d'accueils de loisirs périscolaires concernés par le PEDT (Mairie et/ou associations):

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

-

-

-

Article 4 : Présentation du PEDT

Le PEDT, objet de la présente convention, est joint en annexe. Il précise :

- le périmètre et le public concerné,
- les activités proposées et les objectifs éducatifs,
- les articulations entre les activités et les dispositifs existants,
- les partenaires du projet, la structure de pilotage et les modalités de pilotage,
- les modalités d'évaluation.

Article 5 : Mesures concernant le taux d'encadrement des accueils de loisirs périscolaires

Conformément au décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 et sous réserve que les modalités d'organisation retenues pour l'accueil garantissent la sécurité des enfants, la qualité éducative des activités périscolaires proposées et leur cohérence avec le projet d'école, les taux d'encadrement des accueils de loisirs périscolaires organisés dans le cadre de ce PEDT ne pourront être inférieurs à :

- dans le cas d'un accueil de loisirs périscolaire organisé jusqu'à 5 heures consécutives :
1° d'un animateur pour quatorze mineurs âgés de moins de six ans ;
2° d'un animateur pour dix-huit mineurs âgés de six ans ou plus ;

- dans le cas d'un accueil de loisirs périscolaire organisé plus de 5 heures consécutives, ou quelque soit la durée, lors de tout déplacement entre l'école et l'un des locaux des signataires du PEDT pendant le temps d'accueil de loisirs :
1° d'un animateur pour dix mineurs âgés de moins de six ans ;
2° d'un animateur pour quatorze mineurs âgés de six ans ou plus.

Article 6 : Organisation des accueils de loisirs périscolaires dans le cadre du PEDT

Tel que le prévoit l'alinéa 2 de l'article R. 227-20 du code de l'action sociale et des familles, les personnes qui participent ponctuellement avec le ou les animateur(s) à l'encadrement des activités périscolaires sont comprises, pendant le temps où elles y participent effectivement, et pour l'application de l'article R. 227-12 du même code, dans le calcul de ces taux d'encadrement.

Par dérogation au 1° du II de l'article R. 227-1 du même code, la durée minimale prévue pour les activités périscolaires par journée de fonctionnement est ramenée à une heure.

Article 7 : Évaluation

L'évaluation du PEDT a lieu dans les modalités prévues en annexe.

L'évaluation fait l'objet, **six mois avant son terme**, d'un rapport réalisé par la structure de pilotage mentionnée en annexe et à l'article L. 551-1 du Code de l'Education et transmis à la Préfète du département et à l'Inspecteur d'Académie - Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Rhône.

Article 8 : Durée

Le PEDT est signé pour une durée de 3 ans à compter du 1ler septembre ANNEE

Des modifications pourront y être apportées par avenant, sous réserve d'acceptation par l'ensemble des signataires de la présente convention et de validation par le comité de suivi des PEDT.

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

Il peut être mis fin à ce PEDT à la demande de la collectivité territoriale concernée, ou en cas de manquements aux exigences du Code de l'Action Sociale et des Familles, ou de manquements repérés dans sa mise en œuvre par l'un ou l'autre des signataires de la présente convention.

A Lyon, le DATE DE SIGNATURE [MAIRIE]

Le / La maire,
ou Le président de l'EPCI,

L'Inspecteur d'Académie - Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Rhône

La directrice de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône

La Préfète du Rhône

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

RÉGION ACADÉMIQUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Rhône

Convention

Charte qualité Plan Mercredi

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.227-4 et R.227-1 ;

Considérant la convention du DATE SIGNATURE DU PEDT relative au Projet Educatif Territorial (PEDT) conclue en application des articles L.551-1 et R.551-13 du Code de l'Education et incluant notamment des activités périscolaires le mercredi ;

Considérant le ou les projets éducatifs et pédagogiques mentionnés aux articles R.227-23 à 25 des accueils de loisirs périscolaires de la collectivité/de l'EPCI ;

- Le/la maire de la commune de …… ou le/la président(e) de l'établissement public de coopération intercommunale …….. , dont le siège se situe à ……..

- La Préfète du Rhône

- L'Inspecteur Académique - Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Rhône, agissant sur délégation du recteur d'académie

- La directrice de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Rhône

- Le cas échéant, les associations partenaires ou opératrices

Conviennent ce qui suit :

Article 1er : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les obligations propres à chacune des parties pour œuvrer localement à la mise en place de la charte qualité du Plan Mercredi.

Cette charte qualité Plan Mercredi organise l'accueil du mercredi autour de 4 axes :

- veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires ;
- assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap ;
- inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants;

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

- proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.).

La charte est disponible sur le site : https://www.jeunes.gouv.fr/les-ressources-telecharger-1537

Article 2 : Engagements de la collectivité :

La collectivité s'engage à organiser le (ou les) accueil(s) de loisirs périscolaires fonctionnant le mercredi dans le respect des principes de la charte qualité.

Quand les accueils de loisirs périscolaires ne sont pas organisés directement par la collectivité mais pour son compte par un autre acteur, la collectivité s'engage à veiller au respect de la charte par cet acteur.

La collectivité renseigne, sur le document joint, les éléments suivants relatifs aux accueils de loisirs périscolaires qu'elle organise ou qui sont organisés pour son compte le mercredi :

- liste des accueils maternels (moins de 6 ans) et élémentaires (6 ans et plus)
- nombre total de places ouvertes (moins de 6 ans/6 ans et plus)
- typologie des activités
- typologie des partenaires
- typologie des intervenants

Article 3 : Engagements de l'Etat :

Les services de l'Etat s'engagent à :

- assister la collectivité dans l'organisation d'accueils de loisirs respectant la charte, à travers notamment la mise à dispositions d'outils sur le site www.jeunes.gouv.fr ;

- rendre disponible sur ce même site des supports de communication dont le label en vue de l'information du public et de la valorisation des accueils concernés ;

- faire connaître au niveau national l'engagement de la collectivité dans la démarche qualité du Plan Mercredi.

Article 4 : Engagements de la CAF :

Les services de la CAF s'engagent à :

- accompagner le développement d'activités éducatives de qualité ;

- assurer le suivi des Plans Mercredi conjointement avec les services de l'Etat ;

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

- apporter son concours financier dans le cadre de la Convention d'objectifs et de Gestion 2023-2027

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est établie jusqu'au terme de la convention du projet éducatif territorial.

Article 6 : Modification de la convention

La présente convention peut être modifiée par avenant.

Article 7 : Résiliation de la convention

La convention peut être résiliée soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. Dans ce cas, la résiliation peut intervenir à tout moment en respectant un préavis de trois mois. Elle doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Le délai de préavis court à compter de la réception de cette lettre par son destinataire.

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

A COMMUNE, le DATE DE SIGNATURE [MAIRIE]

Le maire de la
commune ou président de l'EPCI

La Préfète du Rhône

La directrice de la Caisse d'Allocations
Familiales du Rhône

L'Inspecteur Académique -
Directeur des Services de l'Education Nationale
du Rhône

Le cas échéant le représentant
d'une autre collectivité territoriale

Le cas échéant le représentant d'autres
partenaires

Le cas échéant le représentant de l'association
NOM

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

Annexe

INFORMATIONS RELATIVES AUX ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES DU MERCREDI RESPECTANT LES PRINCIPES DE LA CHARTE QUALITÉ

(A renseigner obligatoirement et à joindre à la convention de la charte qualité)

Liste des accueils de loisirs périscolaires maternels par commune signataire de la convention Plan Mercredi :

Commune a

-

Commune b

-

Liste des accueils de loisirs périscolaires élémentaires par commune signataire de la convention Plan Mercredi :

Commune a

-

Commune b

-

Liste des accueils de loisirs périscolaires mixtes (maternels et élémentaires) par commune signataire de la convention Plan Mercredi :

Commune a

-

Commune b

-

Nombre de places ouvertes le mercredi par commune signataire de la convention Plan Mercredi :

Commune a :

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : ----------

Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : ----------

Commune b :

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : ----------

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_11-DE

Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : ----------

Activités :

□ activités artistiques

□ activités scientifiques

□ activités civiques

□ activités numériques

□ activités de découverte de l'environnement

□ activités éco-citoyennes

□ activités physiques et sportives

Partenaires :

□ associations culturelles

□ associations environnementales

□ associations sportives

□ équipe enseignante

□ équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)

□ structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)

Intervenants (en plus des animateurs) :

□ intervenants associatifs rémunérés

□ intervenants associatifs bénévoles

□ intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)

□ parents

□ enseignants

□ personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)